Compte-Rendu de l'Audience Intersyndicale

du 1er Degré des Hauts-de-Seine

Date : 15 octobre 2026

Effectifs, Remplacements et Postes Vacants

- Postes vacants (au 15/10/2026) :
 - Postes classe : 7,08 postes vacants.
 - Postes de remplaçants : 108 postes vacants (dont 0,5 rattaché en REP+).
 - Psychologues de l'Éducation Nationale (Psy-EN) : Pas de retour transmis par la DSDEN.
 - Conseillers Pédagogiques de Circonscription (CPC) : 3 postes vacants (Bagneux, Colombes II, 0,5 à Courbevoie et 0,5 à Puteaux). 89 % des postes de CPC sont actuellement occupés par des titulaires à titre définitif (TD).
- Enseignants contractuels (1er degré) :
 - Pas de nouvelle campagne de recrutement engagée.
 - 508 contractuels actuellement en poste, ce qui correspond à 483 Équivalents Temps Plein (ETP).
- Démissions de Professeurs des Écoles (PE) :
 - Titulaires : 28 démissions depuis le 1er septembre 2026, mais dont les dossiers avaient été déposés avant juin 2026. 10 démissions réelles enregistrées depuis le 1er septembre (5 personnels en activité et 5 en disponibilité).
 - Stagiaires : 3 démissions (dont 2 issus de concours précédents).
 - Élèves fonctionnaires : Aucune démission enregistrée.

Fonctionnaires Stagiaires & RDV de Carrière

- Fonctionnaires en stage : 71 fonctionnaires en stage chaque jeudi dans le département. La 1ère période est dédiée à une observation de la rentrée à temps plein. Est prévu un ensemble de 3 semaines de stage d'observation ou en pratique accompagnée (périodes : Rentrée, Novembre, et Février/Mars).
- Avis final du Rendez-Vous de Carrière de l'année 2025-2026 :
 - Notifications transmises en septembre, à l'exception des rattrapages notifiés le 15 octobre. Quelques cas résiduels seront notifiés prochainement.

Gestion des Congés, Accidents du Travail et Remplacements

- Accidents du Travail : Aucune régularisation nécessaire via l'application Colibris ; le dossier peut être transmis directement au Service des Affaires Médicales.

Rappel DSDEN : Il est possible de déclencher un remplacement en urgence sans passer préalablement par Colibris en cas d'accident du travail.

- Absences pour santé & rendez-vous médicaux : En cas d'impossibilité d'obtenir un RDV auprès du médecin traitant en dehors des heures de classe, l'absence doit être déclarée sous la rubrique *« convenance »* ou *« contrainte professionnelle imprévisible »* sur Colibris.
- Absences de courte durée (< 1 demi-journée) : Pour une contrainte ponctuelle (retard ou départ décalé d'une heure), la demande est classée sans suite (pas de retenue) sous réserve d'une mention explicite dans Colibris et d'un visa accordé par l'IEN.
- Retours de classe découverte la nuit : Le travail réalisé durant la nuitée ouvre droit à un rattrapage (pas de classe le lendemain matin, ex. constat à Courbevoie). L'IEN a clarifié la démarche en demandant une autorisation d'absence. Une tolérance avec maintien de traitement est accordée cette année, mais la procédure sera strictement ajustée pour l'année prochaine.

Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap (AESH) & PAS

Situation des Personnels AESH

- Effectifs et recrutements :
 - 1 936 AESH actuellement en poste dans les Hauts-de-Seine.
 - 16 postes AESH demeurent vacants.
- Volonté syndicale d'un vivier de remplacement (+10 %) : La proposition d'avoir 10 % d'AESH supplémentaires pour assurer les remplacements est refusée à ce jour par l'administration.

Rappel réglementaire : Conformément au Décret n° 2014-724 du 27 juin 2014, le recrutement initial des AESH s'effectue par contrat de droit public d'une durée de 3 ans.

Élections professionnelles & sollicitations : Depuis septembre, les gestionnaires AESH contactent directement les agents par téléphone pour les accompagner pas à pas (procédure maintenue avant, pendant et après les élections). Les gestionnaires des PAS sont également sollicités.

- Groupe de Travail (GT) AESH : Un GT spécifique sera programmé prochainement.

Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) & Délais MDPH

- Déploiement de la 2ème vague des PAS :
 - Vacances de postes : 1 coordonnateur PAS manquant à Puteaux et 4 postes d'éducateurs médico-sociaux vacants.
 - Objectif opérationnel : Lancement des nouveaux PAS fixé au lundi 2 novembre 2026.

Calendrier et formation : Le démarrage en novembre s'explique par le temps nécessaire à la formation des coordonnateurs (besoins éducatifs particuliers, élèves hors champ du handicap, travail en équipe pluridisciplinaire, TND, TSA, maîtrise des outils).

Missions des coordonnateurs : Définies par le cahier des charges national des PAS : évaluation des besoins avérés de l'élève, rencontres avec la famille, mise en œuvre des aménagements, mobilisation des personnels spécialisés et ressources.

Procédure : Saisine préalable des écoles/établissements, puis saisine des parents, entraînant une hausse globale des dossiers.

 - Prise de décision ASH : Concernant la gestion administrative et pédagogique des élèves relevant de l'ASH, la décision finale revient à l'IEN de circonscription.

- Délais d'instruction MDPH :
 - Les délais actuels de traitement des dossiers par la MDPH 92 sont de 7 à 8 mois.
 - Recrutement de prestataires extérieurs en cours avec pour objectif de ramener ce délai à 3-4 mois.

Dispositifs Pédagogiques, Carte Scolaire & Organisation

Résidences Pédagogiques & Constellations

- Distinction : Les résidences pédagogiques sont un dispositif distinct des constellations du Plan Français/Mathématiques.
- Historique & cadre : Initié dès l'année scolaire 2025-2026, l'accompagnement renforcé en résidence pédagogique s'inscrit dans l'Acte II des Plans Nationaux.
- Pilotage : Repose sur la remontée des besoins par l'IEN sur un calendrier de 4 ans. La décision est prise après entretien avec les directions d'école, puis arbitrée par l'IEN sous couvert de la DSDEN, sur la base des évaluations d'école.

Évaluations d'École & Obligations

- Obligation légale : La participation des enseignants aux évaluations d'école est obligatoire.

Cadre juridique : Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 *pour une école de la confiance* (Article 9), créant le Conseil d'Évaluation de l'École (CEE) et instaurant le cadre d'évaluation auto-évaluative et externe des établissements du 1er et 2d degrés.

Carte des Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP / REP+)

- Évolutions dans le 92 : Pas de refonte globale de la carte dans le département. Seules quelques intégrations ponctuelles ont eu lieu (ouvertures de nouvelles écoles ou situations subissant une dégradation sociale massive).
- Niveau national : La liste est gelée a minima au niveau national, dans l'attente d'un cadrage et d'un calendrier ministériel.
- Écoles en Accompagnement Prioritaire (EAP) : Pour pallier l'absence de classement en REP/REP+, un stage de formation spécifique de 3 semaines sera proposé en mars 2027 aux enseignants de GS, CP et CE1 des écoles classées EAP.

Postes Fléchés et Brigades REP+ (Nanterre / Gennevilliers)

- Évolution du statut : les postes fléchés n'existent plus. Les 11 enseignants historiquement identifiés comme « brigade REP+ » sont désormais des remplaçants de la brigade départementale rattachés à une école REP+. Ils interviennent en priorité sur ces remplacements et ne sont plus sur des missions d'appui pédagogique.

- Pondérations : Les temps de pondération/concertation (18 demi-journées) sont entièrement programmés et définis pour Nanterre, et en cours de finalisation pour Gennevilliers.

Sécurité, Bâti Scolaire

Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) & Sécurité

- PPMS Unifié :
 - Fin du programme (dernière année) d'accompagnement sur 3 ans destiné à former et accompagner les directeurs.
 - Pour les écoles disposant déjà d'un PPMS, la bascule vers le modèle unifié s'effectue aisément. Pour les autres, des conseillères de prévention accompagnent les directions.
 - Calendrier des exercices :
 - *PPMS Attentat-Intrusion :* À réaliser avant les vacances d'automne.
 - *PPMS Risques Majeurs :* Exercice départemental planifié au mois de décembre.
- Intervention des forces de l'ordre lors des exercices :
 - Signalement de situations où l'intervention de la police (tentatives d'ouverture forcée de portes) a suscité la peur chez les élèves et enseignants.
 - La DSDEN rappelle qu'il n'y a pas de consigne ministérielle en ce sens. L'exercice doit être préparé en amont lors de concertations avec le référent police/gendarmerie.
 - *Rappel sur la MPCE :* La Mission de Prévention et de Contact Éducatif (MPCE) regroupe des policiers spécifiquement formés pour intervenir en milieu scolaire (harcèlement, tirs de mortier, sécurité routière/trottinettes).
- Responsabilité dans les bâtiments à usage mixte (Crèches, ALSH) :
 - Question soulevée concernant la responsabilité du directeur sur les espaces non scolaires (cas complexe à Rueil-Malmaison).
 - La DSDEN va saisir son service juridique pour clarification.

Bâti Scolaire et Confort Thermique

- Taux de réponse à l'enquête ministérielle : 85 % de réponses enregistrées pour le 1er degré dans le 92.
- Bilan thermique des écoles du 92 :
 - 96 écoles disposent d'un niveau de confort thermique jugé convenable.
 - 373 écoles présentent un confort insatisfaisant/mauvais.
 - 32 écoles sont classées en situation très mauvaise.
- Actions et perspectives : Accompagnement par les aides de l'État (Fond Vert etc.), installation par les communes de climatiseurs ou création de zones rafraîchies. Un plan d'adaptation structurel du bâti scolaire est ciblé à l'horizon 2040, incluant une prise en compte de l'impact sur les personnels vulnérables. *(Sujet suivi en F3SCT)*.

3. Matériel, Outils Informatiques et Logistique

- Clés OTP (Double Authentification) pour les directeurs : Les clés OTP physiques ont été distribuées. Tous les directeurs en sont désormais dotés pour éviter l'usage du téléphone personnel. Les éventuels problèmes résiduels doivent être remontés à l'IEN puis à la DSDEN.
- Logiciel de remplacement ARIA : Le déploiement de l'outil spécifique de gestion du remplacement ARIA est prévu sur l'académie de Versailles pour la période 2027-2028 (délais liés au déménagement de la DSDEN). Présentation de l'outil prévue lors du CSA-SD du 26 novembre 2026.
- Livraisons des commandes administratives en école : Refus de l'administration de mettre en place des livraisons directes en école pour éviter les déplacements des directeurs en circonscription. La DSDEN rappelle que ces trajets peuvent s'effectuer en transports en commun et réaffirme l'importance du lien physique avec la circonscription.

Textes Règlementaires, Indemnités & Circulaires

Indemnités PEMF / Formateurs

- Cadrage indemnitaire :

Décret n° 2014-1016 du 16 octobre 2014 *relatif à l'indemnité d'fonctions particulières allouée aux enseignants du 1er degré exerçant les fonctions de maître formateur ou de conseiller pédagogique*.

- Modalités : L'indemnité est versée à 100 % à tous les PEMF, quelle que soit leur charge exacte de travail effective. En cas de travail à temps partiel, l'indemnité est proratisée à hauteur du quotient de service.
- Primes CAPPEI : L'ensemble des primes de remplacement CAPPEI pour l’année 2025-2026 est mis en paiement sur la paye d'octobre 2026.

Éducation à la Vie Affective et Relationnelle (EVAR)

- Cadre réglementaire :

Circulaire du 24 août 2026 relative à la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité et à la vie affective dans le premier degré.

- Modalités de transmission : La programmation annuelle des séances d'EVAR doit obligatoirement être présentée au Conseil d'École. Néanmoins, aucune date précise n'a à être remontée à l'inspection : la mention de la période de réalisation sur le calendrier suffit.

Présence dans les Locaux pendant les Vacances Scolaires

- Accès aux classes durant les congés : Doit faire l'objet d'un dialogue avec la municipalité. Le maire reste seul décisionnaire pour des raisons de sécurité juridique et de gardiennage des bâtiments. En cas de coactivité avec le centre de loisirs (ALSH), la concertation s'effectue entre l'IEN et la mairie.

Diffusion des Circulaires Départementales

- Question sur l'absence de certaines nouvelles circulaires dans le mail d'information hebdomadaire.

- La DSDEN reconnaît un manque de lisibilité lié au modèle de mise en page académique. La présentation va être retravaillée pour faciliter la lecture des équipes.

Enquêtes et Questionnaires

- Questionnaire VSS (Violences Sexistes et Sexuelles) : Version définitive en attente suite au report de la réunion des recteurs. Passation envisagée au cours de la Période 3, sous réserve de la parution du texte d'application précisant les modalités.
- Accueil des stagiaires de 3ème en école : La consigne départementale est d'éviter l'accueil de stagiaires de 3ème dans les écoles primaires. L'objectif du stage de 3ème étant la découverte du monde de l'entreprise, il est préconisé que les élèves découvrent d'autres milieux professionnels extérieurs à l'institution scolaire.

ANNEXE

Réponses aux Questions Spécifiques (UNSA Éducation)

N°	Question UNSA Éducation	Réponses et Précisions de la DSDEN 92
1	AESH : Taux de couverture des notifications MDPH, heures non honorées, nombre d'AESH à la rentrée 2026, recrutements en cours, projet de contingent de remplacement pour arrêts maladie, et espaces de parole sur le temps de formation.	• Effectifs : 1 936 AESH en poste et 16 postes vacants. • Remplacements : Non à la création d'un contingent de 10 % d'AESH supplémentaires (rappel du contrat de 3 ans). Recrutement en cours et gestionnaires actifs (appels pas à pas). • Espaces de parole : Pas de lisibilité actuelle sur le plan de formation des AESH pour concrétiser ces moments de concertation (question mise à l'étude).
2	PAS : Calendrier d'installation des nouveaux Pôles d'Appui à la Scolarité et transmission de la liste des écoles rattachées.	• Lancement : Entrée en service effective fixée au lundi 2 novembre 2026 (retard lié au temps de formation des coordonnateurs aux besoins éducatifs particuliers, TND/TSA et outils). • Postes : 1 coordonnateur manquant à Puteaux et 4 éducateurs médico-sociaux vacants. Décisions ASH pilotées par l'IEN.
3	PES : Nombre définitif de Professeurs des Écoles Stagiaires accueillis et bilan qualitatif du premier accueil du 24 août.	Pas de réponses.
4	Postes vacants & Contractuels : Nombre de postes vacants, nombre de contractuels en poste, couverture des besoins et des remplacements, et situation des 156 brigades, 10 directions et 9 CPC non pourvus en juin.	• Vacants (15/10) : 7,08 postes de classe, 108 postes de remplaçants (dont 0,5 en REP+) et 3 postes de CPC vacants (89 % des CPC occupés par des TD). Pas de retour pour les Psy-EN. • Contractuels : 508 contractuels en poste (soit 483 ETP). Pas de nouvelle campagne de recrutement.
5	Remplacement & ARIA : Bilan du remplacement (par bassin/circo) et calendrier de présentation du logiciel ARIA aux syndicats.	• Bilan : Jugé trop précoce, reporté à la période 4. • Outil ARIA : Présentation officielle aux organisations syndicales programmée lors du CSA-SD du 26 novembre 2026 (déploiement académique prévu en 2027-2028 en raison du déménagement du rectorat).
6	Contractuel Brigade : Affectation possible sur un service partagé combinant école (4 jours) et SEGPA/EREA en collège le mercredi ?	*(Information non abordée dans le compte-rendu de l'audience).*

N°	Question UNSA Éducation	Réponses et Précisions de la DSDEN 92
7	Primes CAPPEI : Date de versement des primes de remplacement CAPPEI pour l'année 2025-2026.	Ensemble des primes installées et mises en paiement sur la paie d'octobre 2026.
8	Écoles EAP : Formations spécifiques attribuées aux écoles classées EAP (hors REP/REP+).	Organisation d'un stage de formation spécifique de 3 semaines en mars 2027 destiné aux enseignants de GS, CP et CE1 de ces écoles.
9	Bâti scolaire & DUERP : Taux de retour de l'enquête ministérielle, articulation avec les DUERP, échanges avec les municipalités et préconisations d'isolation.	• Taux de réponse : 85 % pour le 1er degré dans le 92. • Bilan : 96 écoles au confort thermique convenable, 373 mauvais et 32 très mauvais. Recours au Fond Vert et initiatives communales (climatiseurs, espaces rafraîchis). Plan structurel visé d'ici 2040. *(Suivi F3-SCT)*.
10	Aménagements horaires : Évolution de l'étude d'aménagements horaires (arrivées/départs décalés d'une heure validés par l'IEN) pour les absences de courte durée.	Oui pour les absences de moins d'une demi-journée liées à une contrainte ponctuelle : classées sans suite (pas de retenue) à condition d'une mention précise dans Colibris et d'un visa de l'IEN (limité à 1 heure).
11	Grève & Enseignant isolé : Consignes réglementaires pour l'ouverture d'une école avec un seul enseignant non-gréviste et absence de SMA communal (accueil de sa classe autorisé ?).	L'accueil de sa classe est autorisé, sauf s'il s'agit d'un enseignant stagiaire *(application des règles de la classe unique)*.
12	Questionnaires VSS : Modalités de passation, accompagnement des personnels et articulation avec la cellule d'écoute et la protection départementale.	• Passation : Version définitive en attente (réunion des recteurs repoussée). Passation envisagée en période 3 en attente d'un texte de cadrage précis.
13	Clés OTP & ARENA : Calendrier de distribution des clés OTP aux directeurs et résolution du problème de l'application « Faits établissements ».	• Clés OTP : Distribuées à l'ensemble des directeurs (suppression de l'usage du téléphone personnel). Les cas résiduels doivent être remontés à l'IEN puis à la DSDEN. • ARENA : *pas de réponse*
14	Dysfonctionnements MGEN : Consignes face aux anomalies du contrat collectif (cotisations indues, interruption des droits des contractuels, rupture de prise en charge pour les retours de détachement).	Problèmes nationaux identifiés par le Ministère et en cours d'analyse. Signaler les situations individuelles au gestionnaire RH : • *Cas 1 (Cotisations) :* L'agent doit contacter et insister auprès de la MGEN. • *Cas 2 (Contractuels) :* problème informatique réglé prochainement par réaffiliation rétroactive (cliquer sur le lien reçu prochainement par mail pro).

N°	Question UNSA Éducation	Réponses et Précisions de la DSDEN 92
		• *Cas 3 (Détachement) :* Anormal, contact urgent impératif avec le gestionnaire RH.
15	Accès I-Prof (Étranger) : Explication technique ou réglementaire aux difficultés de connexion à I-Prof pour les personnels en détachement à l'étranger.	Hypothèse avancée : Suite aux cyberattaques, le Ministère a renforcé ses protections de sécurité informatique (VPN), ce qui bloque les accès extérieurs au territoire.
16	EVAR : Justification de la demande de transmission des dates précises des 3 séances d'Éducation à la Vie Affective et Relationnelle lors du conseil d'école.	Rappel de la Circulaire du 24 août 2026 : la présentation de la programmation d'EVAR au conseil d'école est obligatoire, mais aucune date précise ne doit être remontée (la période de réalisation suffit).

Julie OZIOL

Représentante de l'UNSA-Education 92 au CSA-SD